Nations Unies A/C.2/60/L.70

Assemblée générale

Distr. limitée
14 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Deuxième Commission
Points 54 c) et 124 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Migrations internationales et développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/60/L.62

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 1, 7, 9, 11, 15 et 18 du projet de résolution A/C.2/60/L.62, l'Assemblée générale :

a) Déciderait que le Dialogue de haut niveau sur la question des migrations internationales et du développement se tiendra à New York, les 14 et 15 septembre 2006, et que le Dialogue examinera les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, afin de déterminer les moyens d'optimiser les bienfaits des migrations internationales pour le développement et de réduire au minimum leur impact négatif;

b) Déciderait également que le Dialogue de haut niveau comportera quatre séances plénières et quatre tables rondes interactives;

c) Déciderait que les tables rondes seront ouvertes à tous les États Membres, au Saint-Siège, en sa qualité d'observateur, et à la Palestine, en sa qualité d'observateur, aux représentants des entités concernées du système des Nations Unies et aux rapporteurs spéciaux intéressés, à l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales régionales et internationales concernées qui sont dotées du statut d'observateur, et déciderait aussi que les tables rondes se dérouleront comme suit :

05-64327 (F) 141205 141205

i) Les deux premières auraient lieu simultanément, l'après-midi de la première journée du Dialogue de haut niveau;

ii) Les deux autres auront lieu simultanément, le matin de la deuxième journée;

iii) Le compte rendu des débats des quatre séances des tables rondes sera présenté oralement par les présidents de ces séances à la séance plénière de clôture du Dialogue de haut niveau;

d) Déciderait en outre d'organiser, dans les limites des ressources existantes, une journée de rencontres interactives informelles en 2006 avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, et prierait celui-ci de préparer un résumé des rencontres avant le Dialogue de haut niveau, qui se tiendrait en septembre 2006;

e) Prierait le Secrétaire général d'élaborer, dans les limites des ressources disponibles, un examen d'ensemble des études et analyses consacrées aux aspects pluridimensionnels des migrations et du développement, y compris les effets des flux migratoires sur le développement économique et social dans les pays développés et les pays en développement, et aux effets des mouvements des travailleurs migrants hautement qualifiés ou ayant reçu une formation supérieure;

f) Inviterait le Président de l'Assemblée générale, agissant en consultation avec les États Membres et avec l'aide du Secrétariat, dans les limites des ressources existantes, à organiser, avant le Dialogue de haut niveau, un ou deux débats d'experts axés sur son thème général.

II. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

2. Conformément au paragraphe 1 du projet de résolution A/C.2/60/L.62, le Dialogue de haut niveau sur la question des migrations internationales et du développement se tiendrait pendant deux jours, les 14 et 15 septembre 2006, avec deux séances par jour, l'une le matin et l'autre l'après-midi, et des services d'interprétation dans les six langues. La documentation dont il aura besoin est estimée à 32 pages avant la session et 16 pages après la session, à publier dans les six langues. Des procès-verbaux de séance devraient être établis dans les six langues, comme il est prévu pour les services de conférence auxquels a droit l'Assemblée générale. Les coûts correspondants pour le service des séances, les services d'interprétation, la documentation à établir avant et après la session et l'établissement de procès-verbaux de séance sont estimés à 276 000 dollars. Les coûts des services communs d'appui sont estimés à 10 400 dollars.

3. En application des paragraphes 7 et 9 du projet de résolution, les deux premières tables rondes interactives auraient lieu simultanément, l'après-midi de la première journée, et les deux autres, simultanément également, le matin de la deuxième journée. Elles n'auraient pas besoin de documentation supplémentaire, mais il faudrait assurer le service des séances et des services d'interprétation, moyennant un coût estimatif de 44 800 dollars, et des services communs d'appui, dont le coût est estimé à environ 10 400 dollars.

4. Le paragraphe 11 du projet de résolution prévoit une journée de rencontres interactives informelles, avec une séance le matin et une l'après-midi, pour lesquelles des services d'interprétation devraient être assurés dans les six langues. Il n'y aurait pas à établir de documentation avant et pendant la session. La documentation à établir après la session est estimée à 16 pages, à publier dans les six langues. Les coûts occasionnés par le service des séances, les services d'interprétation et la documentation à établir après la session sont estimés à 53 200 dollars, et ceux des services communs d'appui à environ 5 200 dollars.

5. En application du paragraphe 18 du projet de résolution, il faudrait assurer le service des séances et les services d'interprétation pour un ou deux débats d'experts, qui nécessiteraient des services d'interprétation dans les six langues, moyennant 21 900 dollars, et des services communs d'appui, dont le coût est estimé à 5 200 dollars. Il n'y aurait pas à établir de documentation.

III. Dépenses additionnelles pour l'exercice biennal 2006-2007

6. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.2/60/L.62, le Dialogue de haut niveau sur la question des migrations internationales et du développement, les tables rondes, les rencontres interactives informelles et les débats d'experts devront être ajoutés au projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation pour 2006, qui a été soumis à l'Assemblée générale pour approbation dans le rapport du Comité des conférences[1]. Étant donné que le Dialogue de haut niveau consisterait en séances plénières de l'Assemblée générale, le coût estimatif du service des réunions (276 000 dollars) et des services communs (10 400 dollars) serait couvert par les ressources qui lui seraient allouées aux chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 28D (Bureau des services centraux d'appui), déjà prévu dans le projet de budget-programme de 2006-2007.

7. Le Secrétariat croit comprendre que les rencontres interactives et les débats d'experts se tiendraient à un moment où il n'y a aucune réunion de l'Assemblée générale ou d'un de ses groupes de travail. Les dates exactes des rencontres, en juillet 2006, et des deux débats d'experts, début septembre, seront donc fixées par le secrétariat fonctionnel et le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, sous réserve du programme de travail de l'Assemblée générale. Les services à fournir aux rencontres (service des séances, services d'interprétation et 16 pages de documentation à établir après la session), dont le coût est estimé à 53 200 dollars, et ceux qu'il faudrait fournir aux débats d'experts (service des réunions et services d'interprétation), dont le coût est estimé à 21 900 dollars, qui seraient englobés dans les services de conférence alloués à l'Assemblée générale, pourraient être financés dans la limite des crédits demandés au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. De même, le montant de 5 200 dollars représentant leur part respective du coût des services communs d'appui, pourrait être couvert dans la limite des crédits déjà prévus au chapitre 28D.

8. À l'issue d'un examen du projet de programme de travail prévu au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), le Secrétaire général considère que les dépenses additionnelles

qu'occasionneraient les quatre tables rondes, qu'il faudrait ajouter au calendrier des conférences et réunions de l'Organisation pour 2006, dépasseraient la capacité d'absorption des ressources déjà prévues à ce chapitre. Il faudrait donc inscrire 44 800 dollars de plus au chapitre 2, pour pouvoir fournir les services de conférence nécessaires et 10 400 dollars de plus au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme.

9. En ce qui concerne l'expression « dans les limites des ressources existantes (ou disponibles) », qui apparaît dans les paragraphes 11, 15 et 18 du projet de résolution et qui est rappelée dans les alinéas d), e) et f) du paragraphe 1 ci-dessus, le Secrétaire général appelle l'attention de la Commission sur la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et réaffirmé également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

IV. Fonds de réserve

10. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi, les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice biennal ultérieur.

V. Conclusion

11. **Les quatre tables rondes envisagées entraîneraient des dépenses additionnelles d'un montant de 55 200 dollars (44 800 dollars à inscrire au chapitre 2 et 10 400 dollars à inscrire au chapitre 28D du projet de budget-programme), qui dépasseraient les ressources demandées initialement pour 2006-2007. Il n'est pas possible à ce stade d'identifier, aux chapitres 2 et 28D, des activités qui pourraient être supprimées, différées, réduites ou modifiées de manière à financer les dépenses additionnelles en question. Il faudrait donc puiser dans le fonds de réserve et l'Assemblée générale devrait ouvrir un crédit correspondant pour l'exercice biennal 2006-2007 à sa soixantième session.**

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 32* (A/60/32).